



## Bureau Exécutif de Ligue

### PROCES VERBAL N°09

<b>Réunion du :</b>	Lundi 14 janvier 2019
<b>Présidence :</b>	Gérard LOISON Président – Didier ESOR Président Délégué
<b>Membres du Bureau :</b>	Jacques BODIN - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUINEAUX - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT
<b>Assistent :</b>	Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ
<b>Excusés :</b>	Christophe LE BUAN - Alain MARTIN

#### 1. Informations du Président

➤ **Opération « Cartons Verts »**

Le Président informe le Bureau du courrier reçu de la FFF sur la mise en place du dispositif « Carton Vert ». Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

La FFF souhaite déployer ce dispositif dans les territoires **volontaires** afin de le mettre en application lors d'un (ou plusieurs) championnat U15 de District et/ou de Ligue.

Un tour de table est fait par District.

**Le Bureau propose que l'opération se déroule sur les finalités des coupes « Jeunes » (Ligue / Districts) et festival U 13.**

- **Information sur le comportement déviant d'un éducateur au sein d'un club :**  
Nécessité d'un accompagnement et information des clubs (Responsabilité...).

**Le Bureau demande à la CR Citoyenneté de se saisir de cette réflexion.**

- **Information de la Commission Régionale d'Appel Règlementaire (PV n°2)**

La Commission prend note et transmet au Comité de Direction.

- **Matchs Equipes de France en Pays de la Loire :**

- ✓ France A Féminine 28 Février 2019 à LAVAL
- ✓ France A Masculine 2 Juin 2019 à NANTES

#### 2. Vie de la Ligue

- **Choix d'une date pour l'Assemblée Générale de la Ligue (AG Ordinaire et AG Extraordinaire) pour la saison 2018/2019**

L'AG Fédérale d'hiver est fixée au samedi 14 décembre 2019. La Ligue doit tenir son AG Ordinaire et une AG Extraordinaire pour modifications statutaires suite à la dernière AG FFF.

**Afin de respecter les délais règlementaires de la Ligue envers la FFF et des Districts envers la Ligue le Bureau retient la date du 09 novembre pour les prochaines AG de la Ligue.**

- **Information du Bureau du départ de Mme CRAIPEAU (Service Arbitrage).**
- **Point sur les recrutements en cours.**

### 3. Vie des Pôles

#### 3.1 – JURIDIQUE

- **Demande de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football :**  
En application de la réglementation actuelle, un éducateur ne peut détenir qu'une seule licence technique, et donc ne couvrir qu'un seul club. Or, un éducateur peut parfaitement encadrer une équipe de jeunes dans un club A et une équipe seniors dans un club B avec deux licences techniques, sans remettre en cause la régularité des compétitions. Egalement, un éducateur ne peut actuellement, au sein de son club, couvrir plus d'une équipe. Or il peut parfaitement avoir une équipe seniors en charge et une équipe de jeunes.

La Commission pose la question de la pertinence de ces deux restrictions qui sont autant de freins à l'employabilité des éducateurs, et suggère qu'un débat s'instaure dans les instances fédérales pour envisager une modification du règlement.

**Le Bureau valide la demande de la CRSEEF et porte la question au niveau fédéral.**

### 4. Questions diverses - Tour de table

- **Campagne de Licences 2019/2020**  
Afin d'éviter une multitude de communications au coup par coup et d'apporter une information la plus fiable possible aux clubs, le Bureau demande à ce qu'une communication globale soit faite sur l'ensemble du sujet « licences » en mars.  
Il convient donc que la FFF communique au plus vite son calendrier de mise route des licences et d'édition du formulaire notamment.
- **Modalités d'application de l'Article 9**  
Une demande de clarification est souhaitée concernant le justificatif à produire : licence éducateur ou diplôme ?  
Réponse réglementaire : c'est une obligation de diplôme, associée à une obligation d'être licencié (mais pas forcément éducateur, dirigeant par exemple).
- **Information Contrôle URSAFF :** pas d'observations majeures
- **Recours à la Visio en CRAD**  
Le Bureau souligne le caractère peu approprié du recours à la visio conférence pour des auditions en CRAD.

### 5. Prochaines réunions

- **Bureau le 04 Février 2019 à Nantes**
- **Codir le 11 mars 2019 au Mans**

Le Président,  
Gérard LOISON



Le Président Délégué  
Didier ESOR



Le Secrétaire,  
Jacques BODIN

